

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 371 Subvention (3.000 euros) au Syndicat national de l'édition pour l'organisation du salon Livre Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Syndicat national de l'édition pour l'organisation du salon Livre Paris en 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au Syndicat national de l'édition, 115, boulevard Saint Germain (6e) pour l'organisation du salon Livre Paris en 2018.
2018-04110 186939

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 3.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 313.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO